

Nos barèmes d'honoraires

Honoraires de transaction à la charge de l'acquéreur

Ces barèmes s'appliquent pour les sociétés Anaïs Faggio Immo et Schwartz Patrimoine

Ventes ancien

Prix de vente	Honoraires ou taux d'honoraires TTC du prix net vendeur
Jusqu'à 59 999€	5 000 € TTC
De 60 000€ à 99 999€	7%
De 100 000€ à 199 999€	6%
Au-delà de 200 000€	5%

Ventes locaux professionnels

Honoraires vente du prix net vendeur	6%
Honoraires location	15% TTC du montant du loyer annuel HT – HC

Ventes neuf

Honoraires à la charge du vendeur (Promoteur), selon conditions du mandat de commercialisation conclu entre le promoteur et l'agence.

Honoraires de location

Règlementation loi ALUR (le locataire ne peut payer d'honoraires supérieurs à ceux payés par le bailleur).

Nos honoraires TTC :

	Constitution du dossier Rédaction du bail	Recherche de locataires, entremise, publicités, frais administratifs	Réalisation de l'état des lieux
Honoraires charge locataire	10 €/m ²		2€/m ²
Honoraires charge bailleur		10 €/m ²	2€/m ²

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Barème en vigueur au 01.03.2026 Les honoraires sont calculés sur le prix de vente du bien. TVA en vigueur : 20%

Les honoraires sont calculés sur le prix de vente du bien. TVA en vigueur : 20%